

la Chambre de prolonger la période prévue pour ce débat?

[Français]

**L'hon. M. Côté:** Monsieur l'Orateur, je crois que cet accord a été donné parce que le leader de l'opposition (M. Stanfield) a demandé que l'on complète l'étude du bill S-10, quitte à prendre une partie de l'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés. Ce débat était censé être de très courte durée.

[Traduction]

**M. Stewart (Cochrane):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. On s'était entendu pour dépasser la limite de temps afin de disposer de la mesure. Il me semble que si le député de Timiskaming (M. Peters) veut collaborer, il n'empiéterait pas autant sur l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, afin de nous permettre de les débattre.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Je pensais que la question ne prendrait que peu de temps. Je ne crois pas que la Chambre consente à l'unanimité à prolonger ce débat jusqu'à cinq heures. Si les députés conviennent que nous ne devrions pas aborder l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire avant d'avoir disposé de ce bill, j'accepterai naturellement cette décision.

**L'hon. M. Drury:** Je crois que la Chambre consentirait à l'unanimité à prolonger le débat de cinq minutes.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Plaît-il à la Chambre que le temps réservé à la présente mesure soit prolongé de cinq minutes?

**Des voix:** D'accord.

**M. Peters:** Il y a bien des choses que j'aurais aimé dire au sujet du bill durant les 15 ou 20 prochaines minutes, mais je respecterai certainement votre décision, monsieur l'Orateur. Il me semble toujours insolite que le droit imposé sur certaines marchandises en provenance des États-Unis doive entraîner de telles anomalies. Les cigarettes en sont un excellent exemple. Le droit s'élève à environ \$1 la cartouche. Si le douanier exige le droit au bureau des douanes, il en coûte autant pour acquitter le droit que pour acheter les cigarettes. Ces cigarettes ne peuvent évidemment alors se vendre à bénéfice. Pourtant la loi stipule qu'elles doivent être détruites si le droit de douane et les frais ne peuvent être recouverts. Je me réjouis de ce que le ministre ait décidé que ces cigarettes doivent être vendues aux enchères lorsqu'il importe peu que la somme globale soit recouvrée.

Il y a ici un certain nombre d'autres articles que j'estime importants. Je regrette que le député de Cochrane (M. Stewart) ne soit pas au courant des difficultés qui surgissent dans ce domaine. Il est clair qu'il n'y a pas de port d'entrée près de chez lui. Dans des endroits comme Cobalt où l'on trouve des ports d'entrée, il s'élève très souvent des contestations entre les clients et les employés de la douane lorsque les marchandises achetées aux États-Unis se révèlent inférieures à ce qu'on en attendait soit en qualité, soit en quantité. Souvent, on ne parvient pas à s'entendre sur la question de savoir si les droits de douane auraient dû être perçus en entier sur ces marchandises. Je sais que le ministre envisage de porter de 30 à 90 jours le temps pendant lequel ces discussions pourront avoir lieu. J'en suis heureux car parfois la procédure exige que l'on écrive aux expéditeurs de la marchandise en cause pour savoir si l'étiquetage était exact ou si le connaissance ne couvrirait qu'un envoi partiel.

Un autre cas fréquent de contestation est celui de la personne qui a acheté des marchandises, croyant que tel tarif leur serait appliqué et qui découvre qu'elles peuvent être placées dans une autre catégorie où les droits de douane à acquitter sont différents. Dans certains cas, il n'y a pas de droits à payer du tout. Je suis heureux que le ministre ait convenu que dans les cas de ce genre, les droits pourraient être remboursés, encore qu'il faille d'abord les payer.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas abuser du temps qui m'a été alloué par le consentement unanime de la Chambre. Je consens à ce que le bill soit déferé au comité pour y être examiné.

**M. Harding:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais beaucoup dire quelques mots au sujet de ce bill.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** La Chambre consent-elle à ce que nous consacrons plus de temps à ce bill? Je dois rappeler une fois de plus aux députés qu'il est passé quatre heures. Il est indifférent à la présidence qu'on décide de prolonger ou non l'examen de ce bill jusqu'à cinq heures, mais il faudrait adopter un ordre pour décider s'il y a lieu de poursuivre l'examen du bill jusqu'au bout ou de limiter le temps consacré à la discussion. Je dis cela car l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire n'a pas encore été annoncée; elle aurait dû l'être et la motion voulue n'a pas été proposée.

**M. Peters:** Puis-je demander à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que mon ami de Kootenay-Ouest (M. Harding) fasse quelques remarques. Je puis assurer aux députés